

## Conseil d'école du lundi 23 mars 2015

Présents : Lamarque Martine (directrice Corronsac), Rouzoul Nathalie (directrice Montbrun)

Enseignantes : Mme Rouzoul, Mme Savatier, Mme Roquefort, Mme Chust, Mme Auriol, Mme Julia, M. Souren Paul (DDEN),

Parents délégués : M. Pinczon du Sel, Mr Buallion, Mr Fernandez, Mme Haouchine, Mme Laffont, Mme Tyrou, Mme Barthe, Mme Charpentier

Mairie : Mme Subiela, Mme Prince, Mr Chapeaublanc, (mairie de Corronsac), Mme Monnier, M. Rouget (mairie de Montbrun)

Excusés : Mme Gonzalez

Secrétaires : Roquefort Milène, Chust Laurence

*Précisions : dans les questions des parents, plusieurs font partie de l'ordre du jour fixé.*

### 1. Effectifs prévisionnels :

Actuellement à Corronsac 87 – Montbrun : 72

Prévisions pour la rentrée 2015

MONTBRUN				CORRON SAC			
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	21	21	15	16	23	19	26
55			15	84			
70				84			

Quelques remarques :

- deux élèves ont quitté l'école fin février suite à un déménagement

- 2 élèves vont arriver en janvier 2016 (comptés dans les effectifs)

- 3 élèves avec PPS

Analyse des chiffres :

Si on regarde les chiffres école par école, en principe, il n'y aurait pas fermeture.

Si on fusionne les chiffres des deux écoles, alors il pourrait y avoir une fermeture en élémentaire :

- du CP au CM2 : 99 élèves sur 5 classes, soit un effectif moyen de 20 élèves ; avec 4 classes l'effectif moyen passe à 25 élèves.

- La maternelle avec 58 élèves arriverait à 28 élèves par classe.

Ce que nous ignorons, c'est si la fermeture aurait lieu à Montbrun ou à Corronsac :

- si c'est à Corronsac : les CP restent à Montbrun ; les 84 élèves seraient alors répartis sur 3 classes soit une moyenne de 28 par classe.

En outre, il n'y aurait dans ce cas, plus de décharge de direction (école de moins de 4 classes).

Quant à la répartition dans les classes (nombre d'élèves, choix pour les cours doubles, etc.) il ne nous est pas possible de nous projeter pour l'instant. Les critères vous seront précisés ultérieurement.

Les parents prennent la parole. « Les résultats du sondage concernant le risque de fermeture montrent une forte capacité de mobilisation des parents si une classe venait à fermer. Nous allons faire un courrier à l'inspecteur de circonscription. »

*Mairie de Corronsac et Mairie de Montbrun :*

- Un enfant arriverait de Deyme à Montbrun, deux enfants d'Espanès, un enfant de Donneville.

- 16 familles arriveraient en 2015 sur des nouvelles constructions de Montbrun, 9 maisons sont construites sur un lotissement de 23 maisons à Corronsac.

Nous ne serons fixées que début avril, probablement le 8 avril (date de la Commission Technique départementale) et vérification des effectifs début juin.

## **2. PPMS : bilan de l'exercice de confinement**

Un exercice a été effectué dans chacune des deux écoles pendant 30 minutes : -

- A Montbrun, le mercredi 14 janvier : observations faites par Mme Monnier et M. Faucoup, adjoints au maire.

Constat : dysfonctionnement du l'arrêt général incendie, des signalisations, pas de radio au niveau de la cellule de crise, manque une pile pour la lampe torche.

La mairie a fait venir la société qui a réparé le système électrique pour l'arrêt incendie, la radio de la cellule de crise est achetée. Il faut prévoir beaucoup de scotch pour les fenêtres.

- A Corronsac le mercredi matin 4 mars : observations par M. Barthe, conseiller municipal.

Conclusions :

- à améliorer : le système d'alerte. La mairie achètera une corne de brume (identique à celle des stades) pour qu'elle soit plus audible. Manque une réserve d'eau et des biscuits.

Les fiches précisant les fonctions de chacune des enseignantes avaient été remaniées et affinées, précisant le rôle de chacun.

Les élèves ont posé quelques questions lors du confinement sur le PPMS (pourquoi ? comment ? les risques etc..).

Nous avons répondu avec le plus de clarté possible.

## **3. Projet éducatif territorial (PEDT) et point sur les activités extra-scolaires des deux écoles.**

*Questions posées par les parents et regroupées*

- PEDT : projet éducatif de territoire : les associations volontaires peuvent proposer un parcours éducatif dans le temps périscolaire. L'idée est de faire un projet de RPI. La mairie recense les acteurs locaux, rédige un projet en cohérence avec le projet d'école. Une réunion entre les directrices, les parents d'élèves et les partenaires des associations doit être programmée. Une première réunion a eu lieu entre Corronsac et Montbrun. Une nouvelle réunion est prévue avec les représentants de l'Education Nationale pour monter le projet. Le PEDT doit être terminé fin juin. Il est établi pour une durée sur 3 ans, avec avenants possibles si nécessaire.
- Activités extra scolaires : une personne est détentrice du BAFA, une autre personne en train de le passer sur Corronsac. Actuellement des activités manuelles sont mises en place à midi et le soir (poterie, loisirs créatifs). Depuis novembre, une activité sportive est mise en place tous les lundis pour les maternelles et les élémentaires (3 fois une heure) à Corronsac, encadré par un intervenant du Creps de Toulouse. L'inscription est faite sur la base du volontariat. Une entente avec les associations a permis aux enfants de participer aux activités de 17 h à 19h.
- Sur Corronsac, pour permettre au cours de musique de perdurer le vendredi de 17h à 18 h, il fallait financer une heure supplémentaire dans le cadre des activités extrascolaires. Face aux nouvelles restrictions budgétaires pour 2015, la municipalité n'a pas souhaité s'engager dans l'immédiat dans une nouvelle activité non pérenne. Dans ce contexte, l'intervenant a décidé d'arrêter les cours en février 2015.
- A Montbrun, les activités durant la garderie ont pour support un projet sur l'Afrique à travers la danse, les chants et l'art. Un petit spectacle clôturera ce projet en fin d'année. Une aide aux devoirs est proposée le vendredi soir pour les CP, encadrée par des personnes bénévoles.

### **Projets en cours et à venir**

- Ce trimestre :

A Montbrun :

- un projet cirque est en cours de la PS au Cp : projet riche : (jongleur, équilibre, numéro de clown). Les enfants progressent aussi bien au niveau moteur que dans le vivre ensemble. C'est un projet conduit en partenariat avec l'association Gadjolita . Deux représentations auront lieu les vendredis 3 et 10 avril. Les enseignantes poursuivent ce projet en lecture, arts visuels, littérature.
- Fin mai, tous les enfants de Montbrun auront une initiation à la langue occitane à travers le chant, les comptines, la danse.
- Un travail sera aussi mené autour du vocabulaire avec l'association Créa 31.

### A Corronsac :

- Le 26/01 une sortie à la Halle aux grains dans le cadre du projet Classisco a permis aux enfants de Corronsac d'aller écouter l'Harmonie de Quint Fonsegrives avec un répertoire très varié (jazz, classique, musique de films etc...).
- *Madame est au violon* vendredi 6 février : spectacle proposé par Catherine Bertram dans la salle polyvalente de Corronsac, sur la musique classique, très vivant, ludique.
- Sortie cinéma à Castanet : le cadre du festival des Toiles de l'Hers a permis aux enfants de voir ou revoir des classiques du cinéma :
  - *Zarafa* pour les CE1 et CE2
  - *Le promeneur d'oiseau* pour les CM1 et CM2
- CE1/CE2 : piscine à Villefranche du 1/12 au 2/03. Les enseignantes remercient les parents pour leur aide ainsi que les mairies qui ont financé les lignes d'eau du bassin et les bus.
- L'éclipse : Une observation de l'éclipse a été organisée pour les deux classes de CE. (Les CM étaient au cinéma). Des lunettes ont été achetées. Les enfants ont pu observer les différents moments de l'éclipse. Cette observation s'est poursuivie par l'étude de documents.
- CM1/ CM2 : projet roller. Les enseignantes remercient les parents accompagnateurs ainsi que les parents pour le prêt de matériel. Merci aussi à la mairie pour le prêt de la salle. Le bilan est très positif au niveau de l'autonomie et de l'organisation. Ce projet a permis de fédérer la classe et a favorisé la prise de risque. Chaque élève a bien progressé. Pendant ce temps « roller », l'autre classe de CM1/CM2 a fait des expériences en sciences.
- Sortie aux Augustins : le 29 mai avec un atelier « sculpture ».
- Sortie Classisco le 19 juin au Zénith sur le thème « musiques autour de la musique classique et de l'opéra ».

### Question des parents :

- *Point sur les projets éducatifs et pédagogiques que vous souhaitez mettre en place. Nous parlons bien ici de sorties type « classes vertes ». Au regard de ce qui se fait ailleurs, nous espérons fortement un retour de ces sorties. Ces dernières doivent être pérennisées dans le temps.*

Nous avons déjà répondu à cette question au premier conseil d'école de l'an dernier. Cependant l'équipe ayant changé, nous acceptons cette question.

Un enseignant a pour obligation de se conformer aux textes officiels que sont les programmes et le projet d'école. Au regard de ceux-ci, l'enseignant définit sa pédagogie et les actions qu'il va mettre en place dans sa classe. Les sorties avec nuitées entrent, elles aussi dans ce cadre là et il appartient à chaque enseignant de décider s'il souhaite mettre en place une sortie pédagogique avec nuitées.

Les axes du projet d'école sont fixés jusqu'en 2018. Les actions sont réévaluées chaque année. Un enseignant peut s'il le souhaite y inscrire une sortie avec nuitées mais nous ne pouvons pas obliger un enseignant à partir, ni inscrire cette action dans la durée.

### **Questions des parents**

- Quelle est la position de l'Education nationale pour diffuser à un parent éloigné les informations sur la scolarité de ses enfants ?

*Réponse des directrices*

*Textes officiels, extraits du document référencé ci-dessous :*

<http://www.education.gouv.fr/cid55421/autorite-parentale-en-milieu-scolaire-publication-d-une-brochure.html>

L'exercice en commun de l'autorité parentale rend chaque parent également responsable de la vie de l'enfant.

→ Les décisions éducatives relatives à l'enfant requièrent l'accord des deux parents. Cependant, l'article 372-2 modifié du code civil permet à un parent de faire seul un acte usuel de l'autorité parentale (voir page 10 la liste des actes usuels), l'accord de l'autre parent étant présumé.

## Actes usuels

→ La demande de dérogation à la carte scolaire

(TA Lille, 11 mars 2009, n° 0805148 et LIJ n° 136 de juin 2009) ;

→ La primo-inscription dans un établissement scolaire public (LIJ n° 119 de novembre 2007) ;

→ La réinscription de l'enfant dans un établissement scolaire, son inscription dans un établissement similaire ainsi que sa radiation, ceci sans préjudice pour l'acteur du devoir d'informer l'autre parent

(CA Paris, 2 octobre 2007, n° 05PA04019) ;

→ Les justifications des absences scolaires, ponctuelles et brèves, de l'enfant, même présentées seulement par oral par la mère ou le père

(TA Melun, 18 décembre 2007, n° 0302012) ;

→ Les contacts avec les établissements en vue de recueillir des renseignements relatifs à la scolarité de l'enfant (comme la demande d'attestation de scolarité ou de résultats)

(LIJ n°106 de juin 2006) ;

→ L'autorisation pour :

- une sortie scolaire en France

- une sortie du territoire : faire établir un passeport au nom de l'enfant (article 8 du décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports), le faire inscrire sur son passeport (CE, 8 février 1999, n° 173126).

- Actes non usuels

→ La décision d'orientation (CA Versailles, 18 septembre 2007, n° 06/06297) ;

→ L'inscription dans un établissement d'enseignement privé (CA Rouen, 17 décembre 2009, n° 08/04197) ;

→ Le changement d'orientation (TA Montpellier, 1er octobre 2009, n° 08/05124) ;

→ Le redoublement ou saut de classe.

...

Si les actes usuels bénéficient de la présomption d'accord entre les parents, l'accomplissement des actes importants par un parent nécessite que celui-ci sollicite obligatoirement l'accord de l'autre parent. On considère généralement qu'un acte est important ou non usuel, s'il rompt avec le passé ou s'il engage l'avenir de l'enfant. Ainsi, tout choix inhabituel ou important dans la vie de l'enfant requiert l'accord systématique des deux parents

...

Le parent éloigné doit se manifester et donner son adresse. Il doit préciser qu'il est en désaccord avec l'autre parent et qu'il souhaite avoir les mêmes informations.

- A Montbrun, l'espace Jeu dédié à l'école mais également à l'espace public doit être contrôlé. Quelle est la règle définie ? Afin d'encadrer ce contrôle, nous demandons qu'une feuille d'émargement soit mis en place.

*Réponse de la mairie de Montbrun :*

L'espace public n'est ouvert que lorsque l'école est fermée. Le personnel technique vérifie régulièrement la propreté de l'espace de jeu. La personne qui ouvre l'école le matin contrôle la propreté des lieux.

- Le chemin d'accès à l'école de Corronsac est inadapté. La boue engendre dans le meilleur cas des salissures (chaussures et bas de pantalons parents et enfants) voire des chutes. Il faut absolument prévoir un revêtement adapté à l'inclinaison et la distance à parcourir. Quelle est la position de la mairie sur le sujet ? Aussi, nous souhaiterions savoir s'il est prévu un chemin entre l'école, le nouveau lotissement et l'aire de jeu.

*Réponse de la mairie de Corronsac*

La mairie s'engage à remettre des cailloux devant le portail de l'école de Corronsac pour éviter l'excès d'eau. L'accès aux voitures va être restreint aux pompiers et aux livreurs.

Un chemin entre l'école et le nouveau lotissement est prévu.

Fin de la réunion à 20 h